



Paris, le 11 mai 2018

Communiqué de presse

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, annonce la mise en place d'un troisième programme national de dépistage : le dépistage du cancer du col de l'utérus

Comme elle s'y était engagée en mars 2018 dans le cadre des Priorités de Prévention et conformément aux préconisations du plan cancer 2014-2019, Agnès Buzyn annonce la mise en place d'un troisième programme national de dépistage organisé du cancer : le dépistage du cancer du col de l'utérus.

Chaque femme de 25 à 65 ans va désormais bénéficier d'un dépistage régulier du cancer du col utérin. Les femmes qui n'ont pas réalisé de frottis du col de l'utérus dans les 3 années précédentes vont être invitées, par courrier, à se rendre chez un médecin ou une sage-femme pour effectuer l'examen. Ce frottis sera pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

Plus de 1 100 femmes meurent chaque année de ce cancer, l'un des seuls pour lequel le pronostic se dégrade en France, avec un taux de survie à 5 ans après le diagnostic qui s'est réduit de 68 % en 1989-93 à 62 % en 2005-10.

Près de 3 000 cas de cancers du col utérin sont diagnostiqués chaque année. Beaucoup de femmes ne bénéficient actuellement pas de ce dépistage, principalement dans les populations les plus vulnérables. Pour ce cancer, le niveau socioéconomique a un impact démontré sur la mortalité.

Pour prévenir le cancer du col de l'utérus, des moyens importants ont été mis en œuvre :

- un examen de dépistage, le frottis du col de l'utérus, à partir de 25 ans, qui permet de dépister des lésions précancéreuses et des cancers à un stade permettant plus facilement la guérison ;
- un vaccin avant 19 ans contre le principal facteur de risque de ce cancer, le papillomavirus.

Ce programme de dépistage organisé est le troisième programme de dépistage organisé de cancers en France. En effet, pour certains cancers, un dépistage avant l'apparition de symptômes est possible et permet même parfois de détecter et de traiter des lésions précancéreuses. Deux programmes existent déjà :

- le programme de dépistage du cancer du sein qui s'adresse aux femmes entre 50 et 74 ans, depuis 2004 ;
- le programme de dépistage du cancer colorectal qui s'adresse aux femmes et aux hommes entre 50 et 74 ans, depuis 2009.

Les bénéfices attendus en termes de santé publique sont importants : des lésions diagnostiquées plus tôt, ce sont des traitements moins lourds et des cancers évités.

[Arrêté du 4 mai 2018 relatif à l'organisation du dépistage organisé du cancer du col de l'utérus](#)

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60